

Préavis municipal n°2025-XX

L'ASSAINISSEMENT DE NOS CONDUITES D'EAU
POTABLE SUR LA ROUTE INDUSTRIELLE



Évaluation
simplifiée



Gestion
d'équipe



Gestion
de projet

Rapport complet de l'évaluation

Informations générales	page 2
Synthèse	page 3
Évaluation des critères	page 4
Check-list gestion de projet	page 6
Références	page 7



Informations générales

Porteur de projet

Monsieur
Hediger Damien
damien.hediger@aigle.ch

commune d'Aigle
Chef du service technique
service technique
service technique
Place du marché 1 / 1860 Aigle

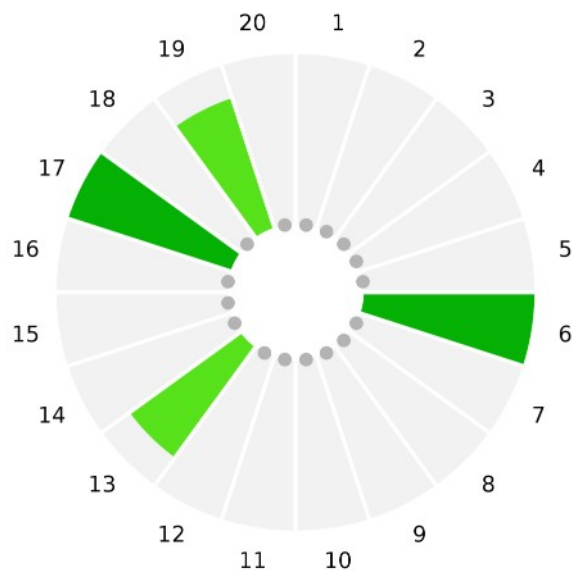
Informations sur le projet

Description

Remplacement d'une conduite d'eau potable

Synthèse

1. Mobilité	●	11
2. Utilisation du sol	●	11
3. Qualité de l'air extérieur et intérieur	●	11
4. Cadre de vie et espace public	●	11
5. Énergie	●	7
6. Changements climatiques et risques	●	13
7. Diversité biologique et espace naturel	●	15
8. Qualité du sol et de l'eau	●	6
9. Création de richesse	●	8
10. Conditions cadre pour l'économie	●	9
11. Résilience économique	●	8
12. Compétitivité de l'économie et innovation	●	9
13. Consommation de ressources	●	12
14. Formation et éducation	●	4
15. Égalité des chances	●	10
16. Cohésion sociale	●	10
17. Santé et prévention	●	3
18. Culture, sport et loisirs	●	3
19. Gestion publique	●	16
20. Gouvernance et partenariat	●	16



Légendes

- Défavorable
- Défavorable avec points favorables
- Moyen
- Favorable avec réserves
- Favorable
- Pas concerné
- À approfondir

Évaluation des critères

1. Mobilité	 Pas concerné	11 
2. Utilisation du sol	 Pas concerné	11 
3. Qualité de l'air extérieur et intérieur	 Pas concerné	11 
4. Cadre de vie et espace public	 Pas concerné	11 
5. Énergie	 Pas concerné	7 
6. Changements climatiques et risques	 Favorable	13 

Évaluation de l'impact

La pose de conduites en PE rendra le réseau moins vulnérable à d'éventuels mouvements de terrain ou changements de températures. Les fuites constatées actuellement sur ce tronçon devraient ainsi être évitées.

7. Diversité biologique et espace naturel	 Pas concerné	15 
8. Qualité du sol et de l'eau	 Pas concerné	6 
9. Création de richesse	 Pas concerné	8 
10. Conditions cadre pour l'économie	 Pas concerné	9 
11. Résilience économique	 Pas concerné	8 
12. Compétitivité de l'économie et innovation	 Pas concerné	9 
13. Consommation de ressources	 Favorable avec réserves	12 

Évaluation de l'impact

Évaluation de l'impact Le polyéthylène (PE) peut être facilement recyclé en fin de vie. Potentiel d'amélioration Tuyaux en PE recyclé

14. Formation et éducation	 Pas concerné	4 
----------------------------	--	---

15. Égalité des chances

 Pas concerné

10


16. Cohésion sociale

 Pas concerné

10


17. Santé et prévention

 Favorable

3


Évaluation de l'impact

Évaluation de l'impact Les conduites d'eau en fibrociment de moins de 150mm ne contiennent plus d'amiante depuis 1991 seulement. Il est donc probable que toutes les conduites "eternit" posées entre 1956 et 1990 contiennent de l'amiante. Des fibres peuvent être mobilisées et se retrouver en très faible quantité dans l'eau potable. D'après l'état actuel des connaissances, cela ne présente pas de danger pour la santé. Il en va de même pour les conduites en fonte dont les revêtements peuvent libérer des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans l'eau potable. Ces derniers ont un effet cancérigène sur le long terme et peuvent augmenter le risque de maladies cardiovasculaires. Bien qu'elles puissent libérer des perturbateurs endocriniens, les conduites en polyéthylène présentent le moins de risques pour la santé de la population. Recommandations et observations Les conduites contenant de l'amiante présentent un danger accru lors du démontage. Les mesures de protection de la population et des travailleurs doivent être respectées: zone de danger bloquée sur un rayon important, humidification du tuyau et des gravats, masque FFP3 et combinaisons à usage unique de catégorie 3 type 5/6 pour les travailleurs. Si les conduites sont sciées, de très fortes concentrations de fibres d'amiante sont attendues. Dans ce cas, les travaux doivent être effectués par des entreprises reconnues par la Suva. Les déchets amiantés devront être éliminés conformément aux prescriptions du Canton de Vaud.

18. Culture, sport et loisirs

 Pas concerné

3


19. Gestion publique

 Favorable avec réserves

16


Évaluation de l'impact

Évaluation de l'impact Les conduites actuelles sont amorties depuis longtemps.

20. Gouvernance et partenariat

 Pas concerné

16


Check-list gestion de projet

Analyse de la situation initiale

Conception de la stratégie du projet

Réalisation et suivi

Évaluation



Références

17 ODD Agenda 2030



Pas de pauvreté



Faim «zéro»



Bonne santé et bien-être



Éducation de qualité



Égalité entre les sexes



Eau propre et assainissement



Énergie propre et d'un coût abordable



Travail décent et croissance économique



Industrie, innovation et infrastructure



Inégalités réduites



Villes et communautés durables



Consommation et production responsables



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Vie aquatique



Vie terrestre



Paix, justice et institutions efficaces



Partenariats pour la réalisation des objectifs